



DÉCISION DU MAIRE
N° 2023 - 106

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

MISSIONS POUR LA REDEFINITION DU SITE ESPACE BOUCHEZ – SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la consultation en procédure adaptée pour les missions de contrôle technique (BCT), de coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) et de diagnostics amiante et plomb dans le cadre du projet de redéfinition du site espace Bouchez – salle polyvalente.

DECIDE

- De signer les contrats avec les entreprises ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Les contrats prévoient les éléments suivants :

Objets	Titulaire	Montant
Contrôle technique (BCT)	VERITAS CONSTRUCTION 105 rue des Mignottes Bâtiment B7 89000 AUXERRE	4 745 € HT suivant devis
Coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)	SOCOTEC Pôle construction & immobilier Bourgogne Franche-Comté Construction Auxerre 13 rue Théodore De Beze 89000 AUXERRE	2 494 € HT suivant devis
Diagnostics amiante et plomb	SOCOTEC Pôle construction & immobilier Bourgogne Franche-Comté Construction Auxerre 13 rue Théodore De Beze 89000 AUXERRE	3 950 € HT suivant devis (pour 60 prélèvements)

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.



A Tonnerre, le 16 mai 2023

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 089-218904183-20230516-DC23_106-AU